



JOURNAL NUMERIQUE

DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL

PARIS
21 octobre 2022
NUMÉRO // 48



**COUPE DE FRANCE
L'EXPLOIT
DE L'ACP15 CONTRE
CRETEIL-LUSITANOS**



DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL

Ouvert du LUNDI au VENDREDI

de 10h à 13h et de 14h à 18h

6, avenue Joseph Bédier - 75013 PARIS

Téléphone : 01 88 61 98 40

secretariat@district75foot.fff.fr

SOMMAIRE

RUBRIQUES

Actualités

Informations

Recrutements

Formations

Procès-Verbaux



COUPE DE FRANCE

Pour ce week-end de Coupe de France, les deux clubs Parisiens ont brillé.

Pour ce 6ème tour de la Coupe de France,

l'ACP 15 a réussi l'exploit de renverser l'US Créteil Lusitanos, un club de National 2. Le club de R2 l'a emporté sur le score de 2-1. Un véritable exploit pour le club du 15e arrondissement.

De son côté, le **Paris 13 Atlético** a fait le travail en s'imposant 2 buts à 0 contre la VGA Saint Maur (R2).

TIRAGE AU SORT DU 7E TOUR

Matches le 30 octobre 2022

LIANCOURT CLERMONT (R3) / PARIS 13 ATLÉTICO (NAT)
PARIS 15 AC (R2) / ESA LINAS- MONTLHÉRY (N3)



LES DÉTECTIONS U13 INF

Ce mercredi 12 octobre a eu lieu le premier tour des détections U13 INF de la saison 2022-2023. Elles se sont tenues sur 2 sites, au stade Suzanne Lenglen et au stade de Bobigny.



Au total, 180 jeunes garçons U13 ont été observés et 86 d'entre eux ont été retenus pour le second tour.



Venez récupérer vos badges d'éducateur



Dans le cadre du Statut de l'Éducateur,
le District 75 a créé des badges pour les éducateurs
de Seniors – U18 – U16 – U14 évoluant en D1.

Les Educateurs de D1 devront obligatoirement se présenter
aux matchs avec leurs badges à partir du **1er novembre 2022**.

À QUOI SERT LE BADGE ?

Ces badges permettront aux arbitres
et aux délégués de bien identifier
les éducateurs sur les bancs de touche.

Le District est ouvert du Lundi au Vendredi
de 10h à 13h et de 14h à 18h





LES FRAIS D'ARBITRAGE

2022/2023

La CDA vous informe que les frais d'arbitrage ont changé depuis le 1^{er} juillet 2022.

ATTENTION

À PARTIR DE SEPTEMBRE, RÉGLEMENTAIREMENT LES CLUBS RECEVANT DOIVENT INDEMNISER LES FRAIS D'ARBITRAGE AVANT LA RENCONTRE.

Vous trouverez ci-dessous le barème par catégorie :

A compter du 1^{er} juillet 2022

Indemnité de déplacement :		48,50 €
Indemnité d'équipement et de documentation :	Seniors / U18	31,50 €
	U16	26,50 €
	U14	21,50 €
	Futsal	16,50 €

PASS SPORT

Le Pass'Sport revient pour la saison 2022-2023 !

Bénéficiez d'une déduction de 50 euros pour vous inscrire en club et pratiquer votre sport favori.



Qui est concerné ?

Sont éligibles au Pass'Sport :

1. les jeunes de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2022 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire en 2022 (ARS),
2. Les jeunes de 6 à 19 ans révolus bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH),
3. les jeunes émancipés et jeunes adultes (16 à 30 ans) bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH),
4. les étudiants de moins de 28 ans, boursiers de l'Etat ou bénéficiaires d'une aide dans le cadre des formations sanitaires et sociales.

Comment cela fonctionne ?

Tous les jeunes éligibles à ce dispositif ont reçu au courant de l'été un courriel Pass'Sport avec un code personnel unique.

Si un jeune vous présente ce code, il pourra, après votre vérification, bénéficier d'une réduction de 50 € sur le montant de son inscription à votre association.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec d'autres aides comme REDUC'SPORT et STUDY'SPORT

RETOUR SUR LA FIA



La première Formation Initiale d'Arbitrage de la saison s'est déroulée sur les deux derniers week-end

Au total, 16 candidats se sont présentés à la formation pour devenir les nouveaux arbitres du District de Paris de Football. Cette première formation s'est très bien passée avec des candidats très volontaires et enjoués.





Mutations Joueurs

L'Assemblée Fédérale de la FFF qui s'est déroulée le 18 juin 2022, a adopté, avec effet dès la saison 2022 / 2023, la modification qui lui était proposée et dont il résulte désormais que :

1- le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match reste limité à **6 dont 2 maximum** ayant changé de club hors période normale dans toutes les compétitions officielles des catégories U 19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes,

2 - le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match reste limité à **4 dont 2 maximum ayant changé de club** hors période normale pour les pratiques à effectif réduit des catégories U 19 et supérieures,

3 - dans toutes les compétitions officielles des Ligues régionales et des Districts des catégories U 12 à U 18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est désormais **limité à 4, dont 1 maximum ayant changé de club** hors période normale.

PÉRIODE DE CHANGEMENT DE CLUBS

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

EN PÉRIODE NORMALE

du 1er juin



au 15 juillet

HORS PÉRIODE

du 16 juillet



au 31 janvier

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la FFF.

Rappel

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté. Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

STATUT DE L'ARBITRAGE

Rappel

Le nombre d'Arbitres nécessaire par Division :

Seniors D1 : 4 arbitres

Seniors D2 : 2 arbitres

Seniors D3 et D4: 1 arbitre

CDM D1 : 1 arbitre

Anciens, Jeunes : 1 arbitre

Futsal D1 : 2 arbitres dont
1 spécifique Futsal

Futsal D2 : 1 arbitre



➤ Afin de ne pas être en infraction avec le statut de l'arbitrage, le district rappelle aux clubs que les licences de leurs arbitres doivent être réalisées avant le 31/08/2022 (article 33 du Statut de l'Arbitrage).

Au delà de cette date, le ou les arbitres ne représentera(ont) pas le club pour la saison 2022/2023.

11.1 - Equipes obligatoires

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :



Division Départementale 1

2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).

3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 ou U17 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.

2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Des équipes pouvant être mixtes ou féminines aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 2

2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).

2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 ou U17 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Des équipes pouvant être mixtes ou féminines aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75. Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 3

1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).

1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Participer aux plateaux officiels U6/U7 ou U9/U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum)

Pour la première saison d'accès à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande expresse adressée au district 75 (au moins 15 jours avant le début de la compétition) concernant l'une de ces obligations. Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 4

Pas d'obligation.

L'équipe qui entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.



CRÉNEAU DU SAMEDI SOIR

FOOTBALL SENIORS

Après une réunion constructive avec les clubs en avril, le Comité Directeur du District lors de sa réunion du 30/06/2022 a décidé d'ajouter le créneau du Samedi Soir (coup d'envoi entre 19h00 et 19h30) pour les rencontres de Seniors D1 et Seniors D2 afin de libérer un créneau le dimanche après-midi.

Les clubs voulant jouer ses matchs dans ces divisions (D1 et D2) n'auront donc pas besoin de l'accord du club adverse.

Les clubs concernés doivent se manifester par courriel très rapidement auprès du secrétariat du District via la messagerie officielle afin que cette programmation soit prise en compte dans les calendriers.

NOUS AVONS BESOIN DE COMMISSAIRES POUR LA SAISON 2022/2023



Pour sa deuxième saison, le District est à la recherche de bénévoles qui ont vocation à s'investir dans l'une de ses commissions rouages essentiels à la bonne gestion des affaires du football parisien.

Nous avons encore besoin de bénévoles dans les commissions suivantes:

**Commission d'Organisation des Compétitions -
Tous les Mardis**

Commission du Football d'Animation – Les Lundis

Commission de Discipline – Tous les Mardis

Commission des Statuts et Règlements – Les Jeudis

**Si vous souhaitez entrer dans une commission,
merci d'envoyer votre candidature
à secretariat@district75foot.fff.fr**

FORMATIONS



ÉDUCATEURS

Les inscriptions sont accessibles en ligne : cliquez [ici](#)

SESSIONS de 8H30 à 17H30

CFF1 U9

complète le 24-25 octobre

CFF1 U11

le 26-27 octobre

CFF2 U13

le 02-03 novembre

CFF2 U15

le 04-05 novembre



Le lieu des formations sera communiqué ultérieurement.



Le planning complet des formations sera diffusé prochainement.

Inscription : rubrique "formation" sur le site du Distict



FORMATION INITIALE ARBITRE



Inscrivez-vous

- **Session 1 : 24 et 25 septembre, 1 et 2 octobre 2022.**
- **Session 2 : 15, 16, 22 et 23 octobre 2022.**
- **Session 3 : 5, 6, 12 et 13 novembre 2022.**
- **Session 4 : 26 et 27 novembre, 3 et 4 décembre 2022.**



FORMATION INITIALE ARBITRE

Qu'est ce que la Formation Initiale d'Arbitres ?

Cette formation permet d'acquérir des connaissances théoriques mais également pratiques afin d'obtenir le diplôme d'arbitre de football de niveau départemental.

A qui s'adresse la formation ?

Les Formations Initiales d'Arbitres s'adressent à toutes les personnes motivées souhaitant devenir arbitres de football. Il suffit d'être âgé de 13 ans et plus au 1er janvier de la saison et d'être disponible le week-end.

Quand les formations se déroulent-elles ?

Quatre sessions ont été programmées par le District de Paris de football. Ces sessions se déroulent sur deux samedis et deux dimanches consécutifs dans les locaux du District (6 avenue Joseph Bédier – 75013 Paris)

Un examen théorique clôturera chacune des ces formations. Si cette première étape est réussie vous serez ensuite examiné au cours d'un match officiel avant d'obtenir l'écusson du District de Paris.

Quand et comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire il faut remplir le dossier de candidature sur le site du district. La date limite de retour du dossier est fixée à cinq jours avant le début de la formation choisie. Les candidatures seront retenues selon l'ordre de réception et dans la limite des places disponibles. Une fois rempli le dossier devra être renvoyé à l'adresse suivante :

Ligue de Paris Île-de-France 5 place de Valois 75041 Paris Cedex 01.

Attention les dossiers incomplets ne pourront être retenus !



Journée de l'arbitrage



Samedi 29 octobre 2022
12h30-15h

Stade Carpentier Paris 13e





- **L'objectif de la journée**
 - Découvrir le rôle de l'arbitre, améliorer les connaissances de l'arbitrage
 - Journée de cohésion entre les joueurs et les éducateurs de tous les clubs participants

INSCRIPTION



- Inscription libre aux bureaux du district 75

Adresse : *6 Av. Joseph Bédier, 75013 Paris*

Mail : *Secretariat@district75foot.fff.fr*

Téléphones: *01 88 61 98 40*

- Les personnes accés à l'inscription

Les arbitres

Les dirigeant(e)s et les éducateurs(trices) des clubs

Les joueurs(euses) U12, U13 et U14 (2009-2011)



PROCÈS VERBAUX

- Commission Futsal du 10 octobre 2022
- Commission de l'Arbitrage du 11 octobre 2022
- Commission du Foot Animation du 17 octobre 2022
- Commission d'Organisation des Compétitions du 18 octobre 2022





Commission Futsal

PROCES-VERBAL n°1

Réunion du 10/10/2022

Président : M. Rodolphe Lopez

Présents : MM. Sofiane MOURI - Mehdi LAFIFI

Excusés : MM. Hugo CARCALY Chimel VITA - - Mourad TEMMAR - Mohamed SANKHARE

Assistes : MM. Hamid BELMAHI - Djamel TABTI – Anthony FOURNIER.

SENIORS FUTSAL

Match N° 24582922 CPS 10 / AS13F Futsal D2 du 16/09/22

Après lecture de la feuille de match, match non joué, motif : le club visiteur absent le jour du match.

La commission donne match perdu par forfait (1er forfait) à l'équipe de AS13F et lui inflige une amende de 40 €

Match N° 24582929 PARIS ACASA (4) / AS13F Futsal D2 du 22/10/21.

Après lecture de la feuille de match, la commission reporte cette rencontre à une date ultérieure avec deux arbitres à la charge de AS13F.

FORMATION

Une formation futsal base est prévue les 28 et 29 novembre 2022

DETECTIONS

U18 :

La détection U18 Futsal est prévue le 30/11/22, lieu à définir.

U15

La détection U15 Futsal est prévue le 30/11/22, lieu à définir.

CRITERIUMS TOUTES CATEGORIES

Le criterium U14 a débuté le week-end du 8 et 9 octobre 2022.

Les criteriums futsal U10/U12/U16 débuteront le week-End du 14 et 15 octobre 2022.

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} Appel

Match N° 25126839 PARIS ELITE / PARIS ACASA U14 du 01/10/22

Match N° 25126841 CA PARIS 14.1 / SPORTING CP U14 du 08/10/22

Match N° 25126844 PARIS ACASA 1 / Paris Xv Futsal 1 U14 du 09/10/22



Commission Statut de l'Arbitrage et Mutations Arbitres

PROCES-VERBAL n°2

Réunion du 11/10/2022

Président de séance : M. FOURRIER Olivier

Présents : MM. BEN AYED Mustapha – CORDEIRO David

Excusés : MM. le Président (CDA) - LAVIGNE Jacques (Président) - TCHEMELE Mark - DOUAY Kevin (CDA)

Assiste : M. VINCENTI Marc

Les décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

INFORMATIONS

Courrier du club de Paris Sport Culture (553181) :

Le club conteste sa situation au terme de la saison 2021/2022 (confirmation 3eme année d'infraction) et sa pré-infraction au 31/08/22 (manque 1 arbitre).

Concernant sa situation au 30 Juin 2022, le club apporte un document de la CDA du District 75 indiquant que M. DIAWARA Fode a été désigné et présent sur 32 rencontres lors de la saison 2021/2022, alors que celui-ci ne couvre pas le club ayant renouvelé le 08/10/2021.

La commission rappelle que le club a eu loisir de faire appel des décisions du 29/04/22 et 29/06/2022 dans les formes et délais prévus à l'article 31 des RSG, ce qui n'a pas été fait.

Concernant le deuxième point, la commission rappelle également que certains clubs peuvent apparaître en infraction alors que le nécessaire a été fait suite à un retard sur la validation définitive au 31/08 des licences arbitres, la situation se régularisera d'elle-même.

MUTATIONS ARBITRES

La Commission,

Prend connaissance de la correspondance de M. SOUMARE Djibril (arbitre) ayant démissionné du club de COM BAGNEUX au terme de la saison 2020/2021.

Considérant les motifs invoqués (non-participation à la vie du club depuis 10 ans),

Autorise M. SOUMARE à représenter le club de son choix pour la saison 2022/2023.



Commission Football d'Animation

PROCES-VERBAL

Réunion du 17/10/2022

Animateurs : Mme SOUSA Biqueline - M. YILDIZOGLU Ali

Assistent : Mmes GAUTIER Nadine, SAINVAL Ismay – MM. AMEYOUN Selim, RAFRAFI Teddy

INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défectueuse**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habilitier aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non-utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

Des formations seront proposées aux clubs sur l'utilisation de la tablette et sur la rédaction d'une feuille de match papier (si dysfonctionnement de la FMI).

Les dates proposées sont : **le lundi 31 Octobre 2022 à 19h00 ou le jeudi 03 Novembre 2022 à 19h00**
Tous les clubs devront obligatoirement être représenté par un responsable du club, sous peine de sanctions financières.

Un questionnaire en ligne vous sera envoyé sur votre adresse mail afin de valider la date de la réunion.
Merci de bien vouloir répondre au questionnaire avant **jeudi 27 Octobre 2022**.

La commission vous informe que le barème des amendes pour le foot d'animation est appliqué depuis LUNDI 3 OCTOBRE 2022.

LES CRITERIUMS

La commission demande aux clubs de bien vouloir **respecter les tranches horaires concernant les matchs du criterium.**

Nous vous rappelons que :

- Pour les criteriums **U10 et U11** les matchs doivent se jouer **entre 09H00 et 12H00.**
- Pour les criteriums **U12 et U13** les matchs doivent se jouer **entre 12H00 et 15H00.**
-

La commission rappelle que toutes demandes de changements de lieux et d'horaires des matchs doivent se réaliser **uniquement sur Footclubs** avant **le mercredi 00h00 précédant la rencontre.**

Si votre demande est réalisée dans les délais (avant mercredi 00h00) et respecte la tranche horaire dédiée à la catégorie, **celle-ci sera automatiquement homologuée par le district.**

Si votre demande est réalisée dans les délais (avant mercredi 00h00) mais ne respecte pas la tranche horaire dédiée à la catégorie, **alors cette demande sera valide une fois l'accord du club adverse.**

La commission vous informe que pour tous forfait avisé, le mail doit être envoyé avant **jeudi 00h00 précédant la rencontre.**

Toutes demandes réalisées après ce délai, seront considérées comme **FORFAIT** et le club sera sanctionné d'une amende.

LES COUPES

La commission vous informe que les **CHALLENGES U10, U11, U12 et U13** débiteront le **26 novembre 2022.** Les lieux et horaires vous seront communiqués dans le prochain PV.

Veuillez trouver ci-dessous le tirage des Poules :

CHALLENGE U10

POULES	EQUIPE 1	EQUIPE 2	EQUIPE 3	EQUIPE 4
1	ES SEIXIEME	UA CHANTIER	TROPS FC	ESPERANCE PARIS 19
2	ACP 15	LE PITRAY OLIER	US PARIS XI	CAMILIENNE SP
3	NICOLAÏTE CHAILLOT	AF PARIS 18	UNITED FOOTBALL CLUB 17	CA PARIS 14
4	ES PARISIENNE	ES PARIS XIII	CHAMPIONNET SPORT	ENF. GOUTTE D'OR
5	MONTMARTRE OL	MINI & MAXI	PARIS SPORT CULTURE	AS BON CONSEIL
6	SALESIENNE	AS CENTRE DE PARIS	ENFANT DE PASSY	ES PETIT ANGE
7	PARIS POUCHET	UJA MACCABI	PARIS 13 ATLETICO	ESC 15
8	PUC	FC SOLITAIRES	RC PARIS 10	
9	PARIS ALESIA	PARIS FC	OFC COURONNES	

CHALLENGE U11

POULES	EQUIPE 1	EQUIPE 2	EQUIPE 3	EQUIPE 4
1	US PARIS XI	UA CHANTIER	PARIS SPORT CULTURE	ES PARISIENNE
2	CHAMPIONNET SPORT	ANTILLAIS PARIS 19	ACP 15	MONTMARTRE OL
3	OFC COURONNES	CS TERNES	PUC	FC SOLITAIRES
4	PARIS FC	ES SEIXIEME	RC PARIS 10	ENF. GOUTTE D'OR
5	PITRAY OLIER	UJA MACCABI	PARIS ALESIA	ENFANTS DE PASSY
6	CA PARIS 14	PARIS 13 ATLETICO	SALESIEENNE	AS BON CONSEIL
7	ES PETIT ANGE	UNITED FOOTBALL CLUB 17	PARIS POUCHET	MINI & MAXI
8	ESPERANCE PARIS 19	NICOLAÏTE CHAILLOT	AF PARIS 18	
9	ES PARIS XIII	AS PARIS	TROPS FC	
10	CAMILLIENNE SP	LE TIR AS CERCLE DU BOIS DE BOULOGNE	AS CENTRE DE PARIS	

CHALLENGE U12

POULES	EQUIPE 1	EQUIPE 2	EQUIPE 3	EQUIPE 4
1	CA PARIS 14	UNITED FOOTBALL CLUB 17	PARIS FC	MONTMARTRE OL
2	PARIS ALESIA	SALESIEENNE	JA DE MONTROUGE	ES PETIT ANGE
3	ESPERANCE PARIS 19	AF PARIS 18	ESC15	CAMILIENNE SP
4	ENF. GOUTTE D'OR	ENFANTS DE PASSY	AS BON CONSEIL	PITRAY OLIER
5	PARIS POUCHET	RC PARIS 18	CHAMPIONNET SPORT	RC PARIS 10
6	PARIS 13 ATLETICO	UJA MACCABI	CFFP	TROPS FC
7	OFC COURONNES	FC SOLITAIRES	NICOLAÏTE CHAILLOT	ES PARISIENNE
8	ACP 15	PARIS SPORT CULTURE	AS CENTRE DE PARIS	ES PARIS XIII
9	PUC	UA CHANTIER	US PARIS XI	
10	ES SEIXIEME	MINI & MAXI	VIKING CLUB PARIS	

CHALLENGE U13

POULES	EQUIPE 1	EQUIPE 2	EQUIPE 3	EQUIPE 4
1	SALESIEENNE	ES PARISIENNE	PARIS POUCHET	AS PARIS
2	PARIS FC	AS CENTRE DE PARIS	UNITED FOOTBALL CLUB 17	PARIS 13 ATLETICO
3	OFC COURONNES	ES PARIS XIII	CFFP	ES SEIXIEME
4	CHAMPIONNET SPORT	UA CHANTIER	ACP 15	PUC
5	ES PETIT ANGE	ANTILLAIS PARIS 19	UJA MACCABI	RC PARIS 10
6	NICOLAÏTE CHAILLOT	ESPERANCE PARIS 19	AF PARIS 18	MINI & MAXI
7	PARIS ALESIA	US PARIS XI	SOLITAIRES FC	JEUNESSE SAINT VINCENT
8	CS TERNES	ENF. GOUTTE D'OR	ENFANTS DE PASSY	AS BON CONSEIL
9	PITRAY OLIER	PARIS SPORT CULTURE	MONTMARTRE OL	TROPS FC
10	CAMILIENNES SP	CA PARIS 14	LE TIR AS CERCLE DU BOIS DE BOULOGNE	

LES DECISIONS**DOSSIER N°1**Criterium U11 Du 07/10/2022Poule F et G – AS BON CONSEIL / UA CHANTIER

La commission prend connaissance du mail de **l'UA CHANTIER** du vendredi 07 Octobre 2022.

L'UA Chantier souhaite faire un forfait avisé car le club a un problème d'effectif.

Constatant que le mail de l'UA CHANTIER a été envoyé le vendredi 07 Octobre 2022 à 22h41 pour le match du Samedi 8 Octobre.

Constatant que le délai de prévenance pour un forfait avisé n'a pas été respecté.

La commission décide de mettre **l'UA CHANTIER forfait pour les deux équipes.**

La commission rappelle que pour tout forfait avisé, le mail doit être envoyé avant **jeudi 00h00 précédant la rencontre.**

DOSSIER N°2Criterium U13 Du 08/10/2022Poule E – AC PARIS 15 / NICOLAÏTE DE CHAILLOT

La commission prend connaissance du mail de **NICOLAÏTE DE CHAILLOT** du vendredi 07 octobre 2022.

La NICOLAÏTE DE CHAILLOT souhaite faire un forfait avisé car le club a un problème d'effectif.

Constatant que le mail de la NICOLAÏTE DE CHAILLOT a été envoyé le vendredi 07 Octobre 2022 à 19h28 pour le match du Samedi 8 Octobre.

Constatant que le délai de prévenance pour un forfait avisé n'a pas été respecté.

La commission décide de mettre **la NICOLAÏTE DE CHAILLOT forfait pour la rencontre.**

La commission rappelle que pour tout forfait avisé, le mail doit être envoyé avant **jeudi 00h00 précédant la rencontre.**

DOSSIER N°3Criterium U12 Du 08/10/2022Poule D – PUC 44 / MONTMARTRE OL 11

La commission prend connaissance du mail de **MONTMARTRE OL.** du vendredi 07 octobre 2022.

MONTMARTRE OL nous informe avoir reçu un appel téléphonique du club du PUC le vendredi 07 Octobre à 19h30 pour annoncer leur forfait avisé.

Constatant que le match n'a pas eu lieu, la commission décide de mettre le PUC **forfait pour la rencontre.**

La commission rappelle que pour tout forfait avisé, le mail doit être envoyé avant **jeudi 00h00 précédant la rencontre.**

DOSSIER N°5

Criterium U11 Du 15/10/2022Poule F et G – CHANTIER UA / MACCABI PARIS

La commission prend connaissance du mail de MACCABI PARIS du Jeudi 13 Octobre 2022.

Le MACCABI PARIS nous informe que les rencontres **se joueront au stade ALAIN MIMOUN** suite à l'accord des deux clubs.

La commission prend connaissance du second mail de **MACCABI PARIS** du lundi 17 Octobre 2022.

Le MACCABI PARIS nous informe que l'UA CHANTIER **n'est venu qu'avec une seule équipe.**

Il nous informe aussi que **le club recevant n'avait ni tablette ni identifiant.**

La commission décide de mettre **l'UA CHANTIER forfait pour les deux équipes.**

La commission rappelle qu'aucun match ne doit débiter sans la réalisation d'une feuille de match.

DOSSIER N°6Mail du RC PARIS 10

La commission prend connaissance du mail du RC PARIS 10 du Jeudi 13 Octobre 2022.

Le RC PARIS 10 nous informe que la DJS leur a envoyé un mail concernant l'indisponibilité du terrain 2 à Louis Lumière.

Il souhaite reporter les rencontres suivantes :

- U10 RC PARIS 10 / UFC17 match n°2504511
- U11 RC PARIS 10 / US PARIS XI match n°25044025

La commission accepte de reporter les matchs.

La commission demande le justificatif de la DJS concernant l'indisponibilité du terrain.

DOSSIER N°7Criterium U10 Du 15/10/2022Poule G et H UA CHANTIER / AS BON CONSEIL

La commission prend connaissance du mail de l'UA CHANTIER du Jeudi 13 Octobre 2022.

La commission valide le changement d'horaire.

La commission rappelle que toutes demandes de changements de lieu et d'horaire des matchs doivent se réaliser **uniquement sur Footclubs** avant **le mercredi 00h00 précédant la rencontre.**

DOSSIER N°8Criterium U10 Du 08/10/2022Poule G et H – AS BON CONSEIL / CAMILIENNE SP

La commission prend connaissance du mail de l'AS BON CONSEIL du Lundi 10 Octobre 2022.

L'AS BON CONSEIL nous informe que **le club visiteur n'avait pas d'identifiant Footclubs.**

La commission décide de mettre **LA CAMILIENNE SP forfait pour les deux équipes.**

La commission rappelle qu'aucun match ne doit débiter sans la réalisation d'une feuille de match.

LE BAREME FINANCIER

Cette saison, le comité directeur a décidé d'**appliquer le barème des amendes pour le foot d'animation**.
Le barème est appliqué depuis le **LUNDI 3 OCTOBRE 2022**.

Forfait U13-U12-U11-U10	30.00 € par équipe
Absence au plateau (U6 à U9)	30.00 €
Non envoi de la FM	20.00 €
Non envoi du CR de plateau (U6 à U9)	20.00 €
Feuille de rencontre (retard, irrégulière)	9.50 €
Non utilisation de la FMI (à partir de la 2eme fois)	60.00 € par équipe
Licence manquante	4.00 €
Absence non justifiée à une convocation	25.00 €



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 18/10/2022 en présentiel et audioconférence

Président de séance : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Pierre-Yves KERLOCH – Toufik HAMDAOUI - Anthony PINTO - Jacques RIVALS

Excusé : M. Christophe MPAGA

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS CHAMPIONNATS & COUPES

Match N° 25112664 ESC 20^{ème} / ESC XVème 2 D4.B du 16/10/22

Courriel de ESC 20^{ème} du 13/10/22 demandant le report du match, motif : stade Louis Lumière indisponible et confirmé par la DJS.

La commission fixe la rencontre au 06/11/22.

Match N° 25112668 ANTILLAIS PARIS 19 / JAM 2 D4.B du 16/10/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence du club visiteur (JAM 2)

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 de la JAM et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Match n° 25112756 HOMENETMEN / MENILMONTANT 2 D4.C du 16/10/22

Courriel du dirigeant de HOMENETMEN du 17/10/22 nous informant un problème de tablette au moment de l'envoi de FMI, le score est de 1 / 2 pour MENILMONTANT 2.

Le club de Ménilmontant est en copie, la commission entérine le score Homenetmen 1/2 Ménilmontant 2.

Match N° 25277035 HOMENETMEN / COURONNES OFC coupe 75 du 09/10/22

lecture de la FM et rapport de l'arbitre, match non joué, motif : absence du club recevant (HOMENETMEN).

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe d'Homenetmen et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière) L'équipe de Couronnes OFC est qualifiée pour le prochain tour.

SENIORS FEMININS CHAMPIONNAT**Match N° 24602391 PARIS 15. AC / COURONNES OFC D1 du 15/10/22**

lecture de la FM et rapport de l'arbitre, match non joué, motif : absence du club visiteur COURONNES

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe de Couronnes OFC et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

ANCIENS**Match N° 25315663 MINHOTOS / PARIS XIII ES coupe 75 du 23/10/22**

Courriel MINHOTOS du 17/10/22 demandant le report du match, motif : match de championnat anciens D1 prévu la même date.

La commission fixe la rencontre au 30/10/22

JEUNES**U14****Match N° 24553679 SALESIENNE 3 /PETITS ANGES 2 D3.A du 15/10/22**

La Salésienne demande via footclub le report du match, motif : Match de coupe de France féminine prévu la même heure.

La commission fixe la rencontre au 05/11/22.

Match N° 25118979 ESP PARIS 19.5 /TROPS D4.A du 15/10/22

Courriel de TROPS du 17/10/22 nous informant de l'inversion du score sur la FMI (0/12) pour TROPS (Espérance Paris 19 en copie de l'e-mail)

La commission valide le score Esp. Paris 19.5 0/12 Trops.

Match n° 25119165 ESC Paris 20 / AS PARIS 2 du 15/10/22**Courriel de l'ESC Paris 20 du 14/10/22** déclarant forfait avisé

La commission entérine le 3^{ème} forfait avisé de l'équipe de l'ESC Paris 20 entraînant son forfait général et lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)

Match N° 25276279 AF PARIS 18 / RC PARIS 10 coupe 75 du 22/10/22**Courriel de RC PARIS 10 du 17/10/22** déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe RC Paris 10, l'équipe de l'AF Paris 18 est qualifiée pour le prochain tour.

Match N° 25276996 PARIS 15 AC 2 / AS PARIS 2 coupe Amitié 75 du 22/10/22**Courriel de l'AC PARIS 15 du 17/10/22** demandant si le match aura bien lieu

Etant donné que l'équipe 2 de l'AS Paris est forfait général dans son championnat, la commission retire cette équipe de la coupe amitié 75. L'équipe 2 de Paris 15 AC est qualifiée pour le prochain tour.

Courriel de l'AS PARIS du 17/10/22 sur l'homologation des changements par le district.

La commission précise à nouveau que les modifications sur le lieu (terrains habituels du club ou non si le nouveau terrain est dans Paris intramuros) et l'heure (selon les plages horaires instituées à l'article 15.6 du RSG 75) d'un match peuvent intervenir jusqu'au vendredi 12H. Les services administratifs du district ont l'accord de la commission, sur ces bases, d'homologuer lesdites modifications. L'attention des clubs est régulièrement attirée sur ce point.

U16**Match N° 25116502 BON CONSEIL / ES PARISIENNE 2 D3.A du 02/10/22****Reprise du dossier** après réception de la feuille de match.

Lecture de la feuille de match, le match n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe 2 de l'ES Parisienne. La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 de l'ES Parisienne et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Courriel de l'ES PARISIENNE du 13/10/22 déclarant forfait général de leur équipe 2 en D3.A

La commission entérine le forfait général de l'équipe 2 de l'ES Parisienne après parution des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (cf annexe financière)

Match N° 25116689 SOLITAIRES 2 / TERNES PARIS OUEST D3.C du 16/10/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence du club visiteur – Courriel de Ternes Paris Ouest

*La commission prend connaissance des pièces du dossier et notamment la preuve que les équipes ont été présentes sur le site. Au vu de la configuration des installations, il se peut qu'elles aient pu se rater si tout n'a pas été mis en œuvre pour le faire. La commission décide de donner match à jouer et fixe la rencontre au 13/11/12 avec un arbitre officiel à la charge du club recevant. **Transmet à la CDA***

Match N° 25116778 ESC 20ème / TROPS D3.D du 16/10/22**Courriel de ESC 20ème du 14/10/22** déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé (2^{ème} forfait) de l'équipe de de l'ESC Paris 20.

U18 CHAMPIONNATS et COUPE**Match N° 24552792 ESP PARIS 19.2 / JAM D2 du 16/10/22**

Courriel de ESP PARIS 19 du 13/10/22 demandant le report du match, motif doublon au stade de Bobigny et refusant de jouer à 11h00 à Ladoumègue créneau attribué par la DJS.

La commission rappelle qu'une dérogation est accordée d'office au club recevant qui en fait la demande pour jouer à 11H uniquement en catégorie U16. Il est demandé au club de l'Espérance Paris 19 de rester dans un récit factuel des faits sans jugement de valeur. La commission fixe la rencontre au 30/10/22.

Match N° 24580971 AJ HAUT MENILMONTANT / CHANTIER UA D3.B du 16/10/22

Courriel de l'AJ HAUT MENILMONTANT du 14/10/22 demandant le report du match, motif : stade Louis Lumière 2 indisponible.

Courriel de l'UA Chantier demandant le report de ce match, motif : difficultés à s'approvisionner en carburant.

Pour statuer sur un report de match pour quelques raisons que ce soit, la commission vérifie en premier lieu le nombre de licences valides des équipes concernées en vertu de l'article 7.9 alinéa 3 du RSG 75. Il s'avère qu'au jour du match le club de Chantier UA n'a pas le nombre minimum nécessaire de licences pour disputer cette rencontre. En conséquence, la commission donne match perdu par forfait (3^{ème} forfait) sans lui infliger d'amende et déclare le forfait général de l'équipe de l'UA Chantier. La commission lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)

Match N° 24580968 PARIS XVII POUCHET / PETITS ANGES 2 U18 D3.B du 16/10/22

lecture du rapport de l'arbitre officiel : match non joué, motif : absence des 2 équipes.

La commission rappelle aux clubs qu'un match programmé maintenu sur le site le vendredi après 16H doit faire l'objet d'un procès-verbal de la rencontre par l'établissement d'une feuille de match quelques soient les informations reçues postérieurement. De plus, lorsque cette rencontre est couverte par la désignation d'un arbitre officiel, le club recevant se doit d'accueillir les officiels prévus sur la rencontre.

En conséquence, la commission donne match perdu aux deux équipes (2^{ème} forfait) à l'équipe 2 des Petits Anges (1^{er} forfait) à l'équipe de Paris XVII Pouchet et leur inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Il est demandé au club Paris XVII Pouchet de régulariser les frais de déplacement de l'arbitre officiel pour un montant de 48.50 € avant le 30/10/22 et transmet à la CDA pour le suivi de cette régularisation.

Courriel de PETITS ANGES du 14/10/22 à 19h27 déclarant le forfait général en D3.B de son équipe 2.

La commission entérine ce forfait général après la parution des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (cf annexe financière)

Match N° 24580967 CENTRE DE PARIS AS / ENFANTS GO U18 D3.B du 16/10/22

Courriel des ENFANTS GO & de CENTRE DE PARIS AS du 17/10/22 nous informant du dysfonctionnement de la tablette score du match 1/1 un avertissement pour le joueur FOFANA Hemedi du club des Enfants Goutte d'Or.

La commission entérine le score de la rencontre 1/1

Match N° 25315654 COURONNES OFC / PARIS 15 AC coupe 75 du 23/10/22

Courriel de PARIS 15 AC du 17/10/22 demandant le report du match, motif : match de championnat U18 D1 prévu la même date.

La commission fixe la rencontre au 06/11/22

Match n° 24552654 AF PARIS 18 / PARIS CA coupe 75 du 23/10/22

Courriel de Paris CA demandant le report du match au motif d'un match de Gambardella le même jour.

La commission fixe la rencontre au 30/10/22.

COUPE FOOTBALL LOISIRS & CRITERIUM SA M & SA APM

Match N° 25315677 ASC BNPP / PITRAY OLIER PARIS coupe 75 du 23/10/22

Courriel de ASC BNPP du 14/10/22 demandant le report du match, motif : match de coupe LPIFF prévu la même date.

La commission demande aux deux clubs de s'entendre sur une date à communiquer au district, la date butoir étant fixée au 19/11/22 pour jouer cette rencontre.

Match N° 25315678 EDHEC F.C. / BRETONS PARIS 2 coupe 75 du 22/10/22

Courriel de BRETONS DE PARIS du 17/10/22 demandant le report du match, motif : match de coupe LPIFF prévu la même date. A

La commission demande aux deux clubs de s'entendre sur une date à communiquer au district, la date butoir étant fixée au 19/11/22 pour jouer cette rencontre.

Match N° 25315674 BRETONS PARIS 1 / TROPS coupe 75 du 22/10/22

Courriel de BRETONS DE PARIS du 17/10/22 demandant le report du match, motif : match de coupe LPIFF prévu la même date. Accord des 2 clubs pour jouer le 12/11/22.

La commission constate que l'équipe de Trops engagé en critérium R3.C est « forfait général ». En conséquence, cette dernière ne peut plus disputer un match de coupe. La commission retire de la coupe 75 l'équipe de Trops ; l'équipe 1 des BRETONS PARIS est qualifiée pour le prochain tour.

Match N° 25315675 PARIS XIII.ES / PHILIPPE GARNIER coupe 75 du 22/10/22

Courriel de ES PARIS XIII du 17/10/22 demandant le report du match, motif : match de coupe LPIFF prévu la même date

La commission demande aux deux clubs de s'entendre sur une date à communiquer au district, la date butoir étant fixée au 19/11/22 pour jouer cette rencontre.

Match N° 25315679 LUXEMBOURG FC / PITRAY OLIER PARIS 2 coupe 75 du 22/10/22

Courriel de Luxembourg FC et de la LPIFF 17 & 18/10/22 demandant le report du match, motif : match de coupe LPIFF prévu la même date

La commission demande aux deux clubs de s'entendre sur une date à communiquer au district, la date butoir étant fixée au 19/11/22 pour jouer cette rencontre.

Match N° 25315676 SUPPORTERS DE MONTPELLIER / PARIS SPORTING CLUB coupe 75 du 22/10/22

Courriel des supporters de Montpellier du 18/10/22 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé, l'équipe de Paris Sporting Club est qualifiée pour le prochain tour.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} Appel

24551915 VIKING PARIS / RC PARIS 18 seniors D3.B du 16/10/22

24552397 POUCHET 11 / PETITS ANGES 12 anciens D2.A du 16/10/22

24552789 ES PARISIENNE / ESC Xv U18 D2 du 16/10/22

2^{ème} et dernier Appel

Match n° 24602388 SOLITAIRES / CA PARIS 3 seniors F D1 du 08/10/22

Match n° 25118974 ESC XV / ESP PARIS 19.5 U14 D4.A du 08/10/22

DIVERS TOUTES CATEGORIES**RAPPEL****HORAIRES OFFICIELS – Article 15.6 du RSG**

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

A compter du PV du 13/09/22, la commission accorde en catégorie U16 les coups d'envoi à 11H afin de faciliter au service du BRES de la DJS de la Mairie de Paris la programmation des rencontres.

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES**COUPE 75 SENIORS**

2^{ème} tour le 20/11/22 - tirage effectué le 18/10/22 (voir site)

1/8^{ème} de finale le 08/01/23 – tirage le 13/12/22

1/4 de finale le 29/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 SENIORS Amitié

2^{ème} tour le 08/01/23 – tirage le 13/12/22

1/4 de finale le 29/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 SENIORS Féminines

1^{er} tour le 19/11/22 – tirage effectué le 18/10/22 (voir site)

COUPE 75 U20

1^{er} tour le 23/10/22 – tirage effectué le 11/10/22 (voir site)

COUPE 75 U18

2^{ème} tour le 23/10/22 – tirage effectué le 11/10/22 (voir site)

3^{ème} tour le 18/12/22 – tirage le 15/11/22

COUPE 75 U16

2^{ème} tour 23/10/22 - tirage effectué le 11/10/22 (voir site)

1/8 de finale le 29/01/23 – tirage le 13/12/22

1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

COUPE 75 U16 Amitié

2^{ème} tour le 29/01/23– tirage le 13/12/22

1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

COUPE 75 U14

2^{ème} tour le 26/11/22 – tirage le 25/10/22

1/8 de finale le 10/12/22 – tirage le 29/11/22

1/4 de finale le 18/02/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 U14 Amitié

1/8 de finale le 10/12/22 – tirage le 22/11/22

1/4 de finale le 18/02/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 Anciens1^{er} tour le 23/10/22 – tirage effectué le 11/10/22 (voir site)**Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM**1^{er} tour le 23/10/22 (date butoir le 19/11/22) - tirage effectué le 11/10/22 (voir site)

Il convient de respecter les dates butoirs lorsqu'elles sont fixées sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

LA PANAMICAINE (PV du 11/10/22)

SENIORS D4

LA PANAMICAINE 2 (PV du 27/09/22)

MONTMARTRE OL (PV du 27/09/22)

CDM

SOLITAIRES FC (PV du 11/10/22)

SENIORS FEMININES D1

CAMILLIENNE (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 20/09/22)

SUPERNova (PV du 20/09/22)

PETITS ANGES (PV du 11/10/22)

ANCIENS D2

ES PARISIENNE 3 (PV du 06/09/22)

Anciens + 45 ans

PETITS ANGES PARIS (PV du 04/10/22)

U18 D2

CFPP (PV du 11/10/22)

U18 D3

PARIS CA 14 2 (PV du 06/09/22)

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

RACING CLUB 18 (PV du 04/10/22)

U18 D3 suite

CHANTIER UA (PC du 18/10/22)

PETITS ANGES PARIS 2 (PV du 18/10/22)

U16 D1

CFFP 2 (PV du 11/10/22)

U16 D3

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

CHANTIER UA (PV du 27/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 18/10/22)

U14 D1

CFFP 2 (PV du 11/10/22)

U14 D3

RC PARIS 10 2 (PV du 06/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 27/09/22)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 20/09/22)

ES PARISIENNE 3 (PV du 27/09/22)

AS PARIS 2 (PV du 04/10/22)

ESC Paris 20 (PV du 18/10/22)